

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 901

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« La France est une grande nation spatiale. Elle doit garantir son accès souverain à l'espace. Nous disposons des moyens techniques et politiques pour proposer à l'humanité un projet soutenable d'étude et d'utilisation pacifique de l'espace. Notre pays dispose du deuxième budget par habitant au monde pour l'espace (30 € par habitant et par an). Une partie de cet argent a financé en 2022 plus de 24 % du budget de l'ESA. C'est le seul pays européen ayant la maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure une réflexion sur le contexte dans lequel s'inscrivent les dépenses programmées sur la période de la nouvelle LPM pour les besoins de nos capacités spatiales.